

LA MAISON DE L'HABITAT FÊTE SES 20 ANS !

Ouverte à tous, la Maison de l'Habitat est un lieu d'information et d'accompagnement au logement social, qui propose depuis 20 ans un service gratuit d'enregistrement des demandes de logement social sur les 22 communes d'Orléans Métropole. L'occasion d'en savoir plus sur le lieu et la politique métropolitaine en matière d'habitat.



Mise en place en 2004, la Maison de l'Habitat, l'une des premières en France, est une association loi 1901 co-financée par Orléans Métropole, les bailleurs sociaux de la métropole, la CAF du Loiret et Action Logement. Elle propose aujourd'hui à de nombreux usagers un accompagnement dans l'ensemble de leurs demandes, informe et aide dans la constitution des dossiers pour accéder au logement social. Il s'agit également d'un lieu d'information centralisé. Depuis 20 ans, la structure est au service de l'ensemble des publics souhaitant déposer, modifier ou renouveler une demande de logement social, de la manière la plus neutre qui soit.

En 20 ans, les critères à renseigner se sont complexifiés et ont rendu ce service d'accompagnement d'autant plus nécessaire. Les demandeurs sont reçus depuis 2020 en entretien individualisé de 45 minutes (sur rendez-vous).

Avec le temps, la structure a su s'adapter aux évolutions réglementaires, organisant 35 lieux d'accueil et d'information pour renseigner les demandeurs sur l'ensemble du territoire et ainsi rapprocher le service des demandeurs, définissant la cotation de la demande de logement social afin de prioriser les demandes et d'expliquer les attributions aux demandeurs.

La politique d'Orléans Métropole en matière d'habitat

Sur les dernières années, le taux de pression a augmenté (5,4% aujourd'hui, 5 demandes pour 1 attribution), du fait de l'inflation et des difficultés pour accéder à la propriété. C'est pourquoi le programme local de l'habitat (PLH), document qui définit la stratégie d'Orléans Métropole, voté en avril 2023, prévoit la réalisation de 465 logements sociaux par an (300 sur 2023, sur 14 communes) et pendant les six prochaines années, et 1 220 logements privés par an (locatifs et en accession). Les programmes de logements sociaux sont envisagés sur chaque commune de la métropole afin de répondre aux attentes des 13 000 demandeurs de logements sociaux. Orléans Métropole finance, en partie, la Maison de l'Habitat, qui apporte un service gratuit d'accompagnement des demandeurs de logement social. Aujourd'hui, à travers la Maison de l'Habitat, c'est l'ensemble du territoire (y compris au niveau des communes non soumises à la loi SRU) qui produit d'importants efforts pour répondre à la demande croissante de logements sociaux.

QUELQUES CHIFFRES

- 13 641 demandeurs de logement social (fin 2023), dont 5 000 résident déjà dans le parc social, pour 2 544 demandes satisfaites ;
- 24 000 sollicitations en 2023 auprès de la Maison de l'Habitat ;
- 29 258 logements locatifs sociaux actuellement (+ 2 500 livraisons par an entre 2015 et 2022) ;
- Les délais d'attribution augmentent par manque de rotation. Sur le territoire, seuls 8% des logements locatifs sont remis en location chaque année (conjuncture économique actuelle).

ORLÉANS
MÉTROPOLE

Germain FOURNIER
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN